

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

INITIATION A L'HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 05 03 05 U 11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

INITIATION A L'HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier aux principaux styles d'architecture et de mobiliers ;
- ◆ d'éveiller son sens de l'observation et son esprit d'analyse par l'utilisation d'ouvrages et de documents de référence.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Histoire des styles et du mobilier	CG	A	48
2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de situer les grandes périodes de l'histoire sur une ligne du temps ;
pour chacune des grandes périodes de l'histoire de l'art en Europe et dans le bassin méditerranéen,
en utilisant des ouvrages et documents de référence,
- ◆ de citer les principaux styles artistiques et de les situer dans le temps ;
- ◆ d'identifier les principales œuvres d'architecture et de les situer géographiquement et dans le temps ;
- ◆ de décrire une architecture en utilisant le vocabulaire spécifique et d'en donner les principales caractéristiques ;
- ◆ de citer les principaux styles de mobilier et de les situer dans le temps ;
- ◆ de décrire un mobilier en utilisant le vocabulaire spécifique et d'en donner les principales caractéristiques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir de documents représentatifs d'œuvres architecturales et de mobiliers proposés par le chargé de cours,

- ◆ d'identifier les œuvres et de les situer géographiquement ainsi que dans le temps ;
- ◆ de décrire les œuvres et d'en donner les principales caractéristiques en utilisant le vocabulaire spécifique.

Pour déterminer le degré de maîtrise il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de description des œuvres,
- ◆ le degré de précision de localisation géographique et/ou temporelle,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.